

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN

DEC2015_0074

DECISION

Objet : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2015/001 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MODULAIRE PREFABRIQUE A LA MATERNELLE DE L'ALLEE DES BOIS DE LA VILLE DE NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises du marché public de travaux N°2015/001 relatif à la construction d'un bâtiment modulaire préfabriqué à la maternelle de l'Allée des Bois de la ville de Noisiel,

VU l'avis d'appel public à la concurrence n°15-52771 mis en ligne au BOAMP, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 7 avril 2015, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères de jugement des offres (prix des prestations 40 %, valeur technique 40 %, délai d'exécution 20 %),

CONSIDERANT que 4 plis ont été remis, dont un pli remis hors délai (date limite de remise des offres fixée au 29 avril 2015 à 12h00), que trois candidatures ont été admises, que trois offres ont été analysées,

CONSIDERANT qu'une offre ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, que dès lors cette offre a été déclarée irrégulière,

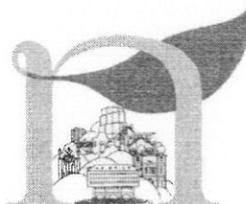
CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse est la proposition de la société S.B.L.,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Construction d'un bâtiment modulaire préfabriqué à la maternelle de l'Allée des Bois », dont la valeur ne dépasse pas 5.186.000 € H.T.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société S.B.L., sise 46 bis Boulevard de la République 92250 LA GARENNE COLOMBES, le marché public de travaux n° 2015/001 relatif à la Construction d'un bâtiment modulaire préfabriqué à la maternelle de l'Allée des Bois, pour un montant de 225.000,00 € HT soit 270.000,00 € TTC.

Les travaux se dérouleront durant la fermeture estivale de l'établissement, avec une réception prévue le lundi 31 août 2015.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015_ **0074**
portant sur la conclusion du marché public n°2015/001.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le~~13~~ MAI 2015



Le Maire,

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	15 MAI 2015
Affiché le	15 MAI 2015
Notifié le	
Publié le	15 MAI 2015

